



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE MINISTRE DELEGUE AU BUDGET  
ET A LA REFORME BUDGETAIRE

Réf. : 167 EQB

Paris, le - 6 DEC. 2002

Mesdames et Messieurs les Ministres et Secrétaires d'Etat  
-----

**Objet : Mise en œuvre de la circulaire du Premier ministre du 2 décembre sur la réforme de l'Etat.**

Par lettre du 2 décembre 2002, le Premier ministre a fait part de ses objectifs pour la réforme de l'Etat. Au-delà des quatre chantiers interministériels (évolution de la fonction publique, décentralisation, simplification et réforme budgétaire), il a rappelé que la réforme devait être l'affaire de chaque ministre.

A cet effet, il a demandé que soient présentées dès le 15 janvier une première série de propositions de réformes structurelles, afin que celles-ci puissent être prises en compte dès le PLF 2004 et que soient étudiées en amont les conditions qui permettront de les mettre en œuvre avec succès.

Les réformes que vous proposerez doivent permettre de financer nos priorités tout en poursuivant les baisses d'impôts et la réduction du déficit, comme le Gouvernement s'y est engagé auprès des Français et de nos partenaires européens.

D'importantes économies structurelles seront nécessaires pour respecter nos engagements. Conformément à la programmation pluriannuelle des finances publiques associée au PLF 2003, la progression des dépenses de l'Etat devra en effet se limiter à 0,3 % par an en volume sur les prochaines années.

Compte tenu de l'évolution des pensions et de la charge de la dette, cela suppose que l'augmentation de la masse salariale soit contenue au niveau de l'évolution des prix si l'on veut par ailleurs stabiliser les autres dépenses (fonctionnement, intervention et investissement) en euros courants. Les priorités devront être financées par redéploiement.

Le Premier ministre vous a annoncé son intention de recevoir chacun d'entre vous au mois de février. Pour préparer le volet budgétaire de ces réunions, je vous recevrai à Bercy du 23 janvier au 7 février 2003 afin d'examiner les points suivants :

1. avancement des réformes décidées dans le cadre des lettres plafond pour 2003 ;
2. examen, sur la base de vos premières propositions, des réformes structurelles dont les conséquences pourraient être prises en compte dès le PLF 2004. A cet égard, il me paraît souhaitable que nous puissions procéder d'une part à un premier examen de l'évolution des missions et interventions de votre département, et d'autre part aux réorganisations de votre administration ;
3. analyse des flux de personnels de votre département attendus sur 2003 et 2004. Cette analyse constituera la première étape de l'exercice de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) dont le contenu vous sera détaillé par ailleurs.

Je serai disposé à étudier avec vous les moyens de faciliter et d'encourager la mise en œuvre de chaque réforme.

Afin de préparer ces réunions, et conformément à la demande du Premier ministre, il convient que vous me transmettiez ainsi qu'au ministre chargé de la réforme de l'Etat, pour le 15 janvier, copie du dossier que vous adresserez au Premier ministre. Pour permettre une instruction efficace, je souhaite que vous puissiez faire apparaître l'impact de vos propositions en intégrant leurs conséquences chiffrées en crédits et en emplois sur 2004-2006.

Ces propositions constitueront la première étape de la réflexion sur votre stratégie de réforme. Elles seront intégrées aux stratégies ministérielles de réforme que vous élaborerez selon des modalités qui vous seront précisées par le ministre chargé de la réforme de l'Etat et qui seront présentées au Parlement avant la fin de l'année 2003.

Vous trouverez ci-joint des éléments relatifs au cadrage pluriannuel des dépenses de l'Etat (annexe 1) et le format-type du dossier que je vous demande de bien vouloir respecter (annexe 2).

*Cordialement,*



Alain Lambert

## ANNEXE 1

### Stratégie pluriannuelle de finances publiques

Sur la durée de la législature, notre stratégie doit permettre de rétablir l'équilibre des finances publiques tout en poursuivant la politique de baisse des impôts et charges.

Les conditions permettant de remplir ce double objectif sont présentées dans la programmation pluriannuelle associée au projet de loi de finances pour 2003 et précisées dans le programme de stabilité 2004-2006 qui sera prochainement transmis à la Commission européenne. Elles intègrent une réduction du déficit public d'au moins 0,5 point de PIB par an qui suppose le rééquilibrage des comptes sociaux et la réduction du déficit budgétaire.

La réduction du déficit de l'Etat repose sur une progression annuelle des dépenses limitée à 0,3 % en volume, soit +15,1 Mds€ sur 2004-2006, dans un contexte de contrainte accrue sur les charges de la dette et les pensions :

- les charges de la dette progresseront de 6,3 Mds€ entre 2004 et 2006 ;
- les charges de pensions progresseront de plus de 5 Mds€ entre 2004 et 2006.

En Mds€	Evolution sur 2004-2006	Moyenne annuelle
<b>Hausse du budget général (1)</b>	15,1	5,0
Hausse des charges de la dette (2)	6,3	2,1
Hausse des pensions (3)	5,2	1,7
<b>Autres dépenses, y compris masse salariale (1)-(2)-(3)</b>	3,6	1,2

Les « autres dépenses », qui regroupent d'une part la masse salariale, et d'autre part les crédits de fonctionnement, d'intervention et d'investissement, ne pourront progresser que de 1,2 Md€ par an en moyenne.

A titre d'illustration, ceci correspond à une évolution de la masse salariale limitée au rythme de l'inflation, et à une stabilisation en euros courants des dépenses de fonctionnement, d'intervention et d'investissement, y compris priorités.

## **Annexe 2**

-----

### **Format du dossier**

Le dossier à remettre exposera successivement :

Partie 1 : l'état des lieux sur la mise en œuvre des engagements pris dans les lettres plafond du projet de loi de finances pour 2003 ;

Partie 2 : l'exposé des réformes structurelles correspondant à la révision des actions que vous menez ou permettant d'assurer vos missions actuelles à coût réduit, en précisant les économies en crédits et en emplois qu'elles engendrent sur les années 2004-2006 ;

Partie 3 : le rappel des effectifs présents à fin 2002 et fin 2003, et les flux de départs prévus sur 2003-2006.

## Partie 1

### Etat des lieux des engagements inscrits dans la lettre-plafond associée au PLF 2003

Rappel de l'évolution des emplois dans la lettre-plafond et dans le PLF :

#### Rappel des engagements et mesures prévues

Intitulé de l'engagement	Incidence financière prévue en lettre-plafond (en M€ ou effectifs)	Degré de mise en œuvre	Observations *

\* Vous préciserez notamment les modalités de mises en œuvre (texte...), ou alternativement les raisons de l'absence de mise en œuvre. Dans l'hypothèse où l'incidence financière se révélerait différente de celle de la lettre-plafond vous indiquerez l'écart et les mesures envisagées pour revenir au niveau de l'engagement dans l'hypothèse où il apparaîtrait une sous dotation par rapport au PLF 2003.

**Partie 2**  
**Réformes structurelles proposées**

**a) Révision de missions et interventions :**

Intitulé de la réforme	Modalité et date de mise en oeuvre	Incidence en crédits et en emplois			
		2003 (le cas échéant)	2004	2005	2006
<b>Réforme 1</b> <i>Impact en crédits (M€)</i> <i>Impact en emplois</i>					
<b>Réforme 2</b> <i>Impact en crédits (M€)</i> <i>Impact en emplois</i>					
...					

**b) Réingénierie (réorganisations des services au sein des missions exercées)**

Intitulé de la réforme	Modalité et date de mise en oeuvre	Incidence en crédits et en emplois			
		2003 (le cas échéant)	2004	2005	2006
<b>Réorganisation 1</b> <i>Impact en crédits (M€)</i> <i>Impact en emplois</i>					
<b>Réorganisation 2</b> <i>Impact en crédits (M€)</i> <i>Impact en emplois</i>					
...					

Le cas échéant, vous pourrez préciser dans une fiche annexe la justification de chacune des réformes structurelles.

### Partie 3

#### Evolution des effectifs de votre administration

	Au 31/12/2002	Au 31/12/2003
Emplois budgétaires		
Vacances d'emplois		
Recrutements par concours		

	2003	2004
Rappel du turn-over annuel		
- en % des effectifs		
- en nombre d'agents		
<i>dont départs en retraite</i>		